

Commission des solidarités

5 - Administration générale

Adhésion du Département à la plate-forme santé-précarité

Rapport n° CP/2012/545

Service gestionnaire:

Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

La plate-forme Santé-Précarité est un dispositif mis en place en 2007 sous l'impulsion de la DRASS et intégrée à l'ARS depuis avril 2010. Elle vise à regrouper l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent dans la prise en charge des personnes en situation de précarité. Les travaux de la plate-forme se réalisent au sein de 7 ateliers thématiques et concourent à faciliter l'accès aux droits, aux soins, à la prévention des personnes en situation de précarité.

Le présent rapport vise à examiner l'adhésion du Conseil Général du Bas-Rhin à cette plate-forme, adhésion prévue au Pacte Territorial d'Insertion (PTI) validé dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI).

Contexte et objectifs généraux

La circulaire du 23 février 1999 relative à la mise en place des Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) fait ressortir la notion de « réseau » comme étant le moyen d'intervention pertinent pour aborder la problématique des personnes en situation de précarité.

C'est en 2007 que la DRASS Alsace a impulsé la création de la « plate-forme Santé Précarité » rassemblant les acteurs concernés par la problématique de la santé des personnes en situation de précarité. L'ARS a pris la relève de la DRASS dans l'animation de cette plate-forme à compter d'avril 2010.

Les travaux de la plate-forme visent à optimiser l'articulation nécessaire entre la prise en charge sanitaire, médico-sociale, sociale. Dans le cadre général du droit commun, elle se propose de faciliter l'accès aux droits, aux soins, à la prévention, à la promotion de la santé des personnes les plus précaires et les plus fragiles, au-delà de la culture professionnelle de chaque intervenant.

Les adhérents à cette plate-forme sont issus des administrations, des collectivités territoriales, des établissements de santé, des associations.

Moyens déployés

La plate-forme Santé-Précarité vise à rassembler tous les acteurs concernés par l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité dans le département du Bas-Rhin.

La plate-forme fonctionne selon les modalités de travail en réseau et constitue un espace de réflexion et d'échanges, de recueil, de transmission et de partage d'informations pour faciliter

la mise en réseau des professionnels du domaine de la santé et du social, institutionnels et associatifs.

Le travail se concrétise et se décline actuellement dans 7 ateliers qui regroupent les professionnels concernés par les thématiques retenues comme prioritaires :

- Pathologie mentale et précarité
- Garantie de l'accès aux droits pour tous
- Santé logement
- Médecine libérale et précarité
- Addictions
- Culture de la santé et des soins
- Périnatalité et hébergement

le tout sous la coordination d'un comité d'animation et regroupé dans le cadre d'une plateforme plénière.

Enjeux de cette adhésion pour le Conseil Général du Bas-Rhin

Pour le Département, cette adhésion vise à :

- Rechercher les réponses à apporter aux problématiques de santé physique et psychique des personnes en situation de précarité, en participant aux travaux de la plate-forme et au futur réseau des partenaires régionaux. L'interface entre la Plate-Forme et le Département sera réalisée par un référent santé-précarité du service des Actions de Prévention Sanitaire;
- Faciliter la connaissance réciproque des pratiques professionnelles et des réseaux sanitaires et sociaux développés par les services de la collectivité et l'ensemble des partenaires externes qui interviennent dans le champ de la précarité ; permettre l'émergence de réponses adaptées à cette problématique.
- Harmoniser la prise en charge multi partenariale des situations rencontrées par les services de la collectivité dans le cadre de leurs missions spécifiques et les partenariats déjà déployés dans ces domaines (tuberculose, IST Sida Hépatites, PMI, PA, PH, insertion ...)
- Dans le domaine plus spécifique de l'insertion: mettre en œuvre l'engagement figurant dans l'article 2 du Pacte Territorial de l'Insertion 2010-2013 par lequel le Département s'engage à adhérer à la plate-forme Santé-Précarité pilotée par l'ARS, à être présent dans les groupes thématiques et à désigner un représentant pour siéger au sein du comité d'animation de la plate-forme.
- Faire circuler l'information issue des travaux de la plate-forme, en faire bénéficier la collectivité par l'intermédiaire de la fonction de référent santé qui servira d'interface et permettra en retour de faire remonter les problématiques rencontrées par la collectivité.
- Légitimer la présence des techniciens mandatés par la collectivité pour participer aux travaux des ateliers.

La convention permettant de formaliser cette adhésion est jointe en annexe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'adhésion du Département à la plate-forme santé-précarité d'Alsace.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention jointe en annexe permettant de formaliser cette adhésion.

Strasbourg, le 14/06/12 Le Président,

Guy-Dominique KENNEL